

Rapport de discipline

Voici le vingtième rapport périodique préparé à l'intention des membres, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes du processus disciplinaire et des activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans l'*Annuaire*. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 30 avril 2005.

1. Réunions

La Commission de déontologie a tenu des réunions formelles le 3 décembre 2004 et le 4 mars 2005. La Commission a aussi tenu quatre conférences téléphoniques le 8 octobre, le 29 octobre, le 21 mars et le 20 avril. Les prochaines réunions de la commission sont prévues pour le 20 mai 2005 (conférence téléphonique), le 10 juin 2005 à Toronto, le 23 septembre 2005 à Montréal et le 2 décembre 2005 à Toronto.

2. Frais disciplinaires (000 \$) au 31 mars 2005

	AF 2004-2005		AF 2003-2004	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	340	—	187	—
Autres frais	55	—	29	—
	395	250	216	300
	Actuel		Actuel	
Frais recouvrés	—		40	
Nombre de cas examinés	15		18	

3. Causes

(a) Accusations portées et affaires terminées

Des accusations avaient précédemment été portées contre un membre relativement à deux évaluations du passif des polices d'une société d'assurance. Une accusation supplémentaire a été portée contre le même membre relativement à l'évaluation du passif des polices d'une autre société d'assurance. D'autres accusations ont été portées contre le même membre relativement aux évaluations d'un régime de retraite.

Veuillez noter que conformément aux Statuts administratifs, le directeur général a publié des préavis relativement à ces accusations le 21 décembre 2004 et le 20 avril 2005. Le membre a été trouvé coupable, par un tribunal disciplinaire, de la plupart des accusations et une audience sur la pénalité est prévue le 10 mai 2005. Un avis plus détaillé sera publié lorsque la décision portant sur la pénalité aura été rendue.

(b) Réprimande privée imposée

Une réprimande privée a été imposée contre un individu. Conformément à l'article 20.04(1) des Statuts administratifs adopté en 1998, les réprimandes privées sont traitées confidentiellement. Par conséquent, aucun renseignement supplémentaire ne sera fourni relativement à cette affaire.

(c) Accusations portées

Des accusations avaient été portées précédemment contre un membre relativement à diverses évaluations de régimes de retraite. Un tribunal disciplinaire a été constitué par le président du Groupe de candidats à un tribunal, conformément à l'article

20.06(1) des Statuts administratifs, et des dispositions sont prises pour l'audition de ces accusations.

Veuillez noter que conformément aux Statuts administratifs, le directeur général verra à publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(d) Plaintes et autres renseignements

Outre les causes mentionnées en (a), (b) et (c), la commission, depuis la publication du rapport en octobre 2004, a examiné huit plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de 10 membres, associés ou affiliés.

Cinq nouvelles causes ont été portées à l'attention de la commission. Dans quatre de ces causes, la commission a décidé de rejeter la cause. Dans l'une de ces causes, la commission

cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider des mesures à prendre.

Dans une cause antérieure, la commission a décidé, après considération, de référer la plainte à une équipe d'enquête.

La commission avait précédemment référé les deux autres causes à deux équipes d'enquête, dont les enquêtes se poursuivent.

(e) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 15 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique:

Assurance-vie	3
Régimes de retraite	11
Assurances IARD	0
Indemnisation des accidents du travail	0
Expertise devant les tribunaux	1

Peter Morse
Président de la Commission de déontologie